



Rupture du contrat d'apprentissage 1 mois avant la fin

Par **benjamin35**, le **04/08/2013** à **19:56**

bonjour,
j'ai besoin d'un renseignement,
j'étais en contrat d'apprentissage mécanique
j'ai obtenue mon CAP, mon patron décide de me refaire un contrat d'un an pour mécanique électronique qui devait ce terminer fin juillet 2013.
fin mai il me demande de désherber la cour sous la pluie je refus en lui expliquant que cela ne fait pas parti de mon contrat il me revoie en mettant fin à mon contrat avant terme
j'ai du attendre 2 mois mon salaire, puis il me demande de faire une rupture à l'amiable mais il ne veut pas donner d'indemnité pour la rupture
mon but est de saisir les prud'hommes mais combien je dois lui demander

Par **P.M.**, le **04/08/2013** à **20:38**

Bonjour,
Vous pourriez déjà demander les salaires jusqu'au terme initial du contrat d'apprentissage...

Par **benjamin35**, le **05/08/2013** à **08:05**

ce que j'ai fait mais il ne veut savoir

Par **P.M.**, le **05/08/2013** à **08:20**

Bonjour,
C'est donc le Conseil de Prud'Hommes qui devrait l'y condamner car il me semble que c'était le sens de votre interrogation...
En tout cas, merci pour votre attention...